



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 du Code de l'environnement)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INSTALLATIONS, OUVRAGE, TRAVAUX et ACTIVITÉS

Demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Eiffage Route Grand Sud

Carrière du "Ravin de Barrissi"- Commune de PEYROULES

Par arrêté préfectoral n° 2025-352-003 du 18 décembre 2025, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence informe le public qu'il sera procédé à une consultation du public (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Eiffage Route Grand Sud en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de dolomies dite "Ravin de Barrissi" située au lieu-dit "Mal Bouisset et Pas du Vei" sur la commune de Peyroules (04120).

Les communes de Soleilhas (04), Séranon et Valderoure (06), Chateauvieux et La Martre (83) sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 3 km.

Cette consultation est prescrite pour une durée de trois mois du :

Lundi 12 janvier 2026 à 9h au lundi 13 avril 2026 à 17 h

Le Président du Tribunal administratif de Marseille a désigné Monsieur Michel Ingrand en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jérôme Nicolas, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire et du commissaire-enquêteur, sont organisées à la **salle polyvalente Gilbert Sauvan - rue de la Mairie – 04120 Peyroules**

- Réunion publique d'ouverture : **le mardi 20 janvier 2026 à 18 h**
- Réunion publique de clôture : **le jeudi 2 avril 2026 à 18 h**

Deux permanences seront assurées par le commissaire-enquêteur qui recevra en personne, en **mairie de Peyroules – 28 rue de la Mairie**, les observations du public écrites ou orales. Toute personne intéressée peut venir le rencontrer.

- **le vendredi 23 janvier 2026 de 16 h à 19 h**
- **le samedi 4 avril 2026 de 9 h à 12 h**

Toute information sur ce projet peut être sollicitée auprès de la Société Eiffage Route Grand Sud représentée par Madame Violaine Galzin à l'adresse courriel suivante : violaine.galzin@eiffage.com ou au 04.42.02.33.30, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de la consultation, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7009>
- ou à partir du lien disponible sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations/Consultation-du-public/Carriere-Barrissi-Peyroules-Renouvellement-et-Extension>

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier à :

- la Mairie de Peyroules aux jours et heures d'ouverture (sauf fermeture exceptionnelle et jours fériés) les lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h

Néanmoins, seul le dossier numérisé, présent sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7009>, sera enrichi tout au long de la consultation.

Le public pourra, pendant toute la durée de la consultation du public, présenter ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7009@registre-dematerialise.fr
- par voie postale adressé à la mairie de Peyroules, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Peyroules – 28 rue de la Mairie – 04120 Peyroules,
- en rencontrant le commissaire enquêteur lors de ses permanences prévues en mairie de Peyroules,

Les observations et propositions seront accessibles sur le site de la consultation sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7009>

Ne seront prises en considération que les observations et propositions parvenues avant le lundi 13 avril 2026 à 17 h

Dans un délai de trois semaines à compter de la date de clôture de la consultation du public, un rapport sera établi par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par le commissaire-enquêteur sur le site internet dédié à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7009> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Ils seront également accessibles sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations/Consultation-du-public/Carriere-Barrissi-Peyroules-Renouvellement-et-Extension>

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti le cas échéant de prescriptions particulières, soit un arrêté préfectoral de refus.